

Ville de Landivisiau - Séance du 8 novembre 2018 - n° 2018/401

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION : COMITE DE JUMELAGE BAD SOODEN  
ALLENDORF - 45<sup>EME</sup> ANNIVERSAIRE DU JUMELAGE**

Madame Laurence CLAISSE, Maire, informe le Conseil municipal que, par courrier en date du 26 juin 2018, le Comité de Jumelage Bad Sooden Allendorf sollicite une subvention dans le cadre du 45<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage organisé du 9 au 13 mai 2018.

**CONSIDERANT** qu'il est proposé de verser au Comité de Jumelage une subvention d'un montant de 3 720 € correspondant aux frais de déplacement de la délégation landivisienne,

**VU** l'avis favorable de la commission « Administration Générale - Personnel - Sécurité / Quartiers - Environnement - Communication - Jumelages » en date du 23 octobre 2018,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Laurence CLAISSE, Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 3 720 € au Comité de Jumelage Bad Sooden Allendorf.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

<b>VOTE</b>	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 8 novembre 2018

**Le Maire,  
Laurence CLAISSE.**

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En Préfecture, le..... 13 NOV. 2018  
Et de la publication, le..... 13 NOV. 2018  
Fait à Landivisiau, le..... 13 NOV. 2018  
Le Directeur Général des Services,  
Pascal NANTEL

